

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 25 OCTOBRE 2024
PROCES VERBAL / COMPTE RENDU

PRÉSENTS : Emmanuelle BARLERIN – Michel COMPAGNAT - Colette MELON - Michaël DAUSSY - Nathalie OSSEDAT – Dominique SCIANDRONE - Céline VALLAS - Antoine CHAMOURET – Solange PERRIER - Clément MOISSONNIER – Urielle GONARD - Cyril EPINAT- Kalemeli VERMEERSCH

ABSENTS EXCUSÉS :

Jean Paul ROYER (pouvoir donné à Michel COMPAGNAT)
Dominique VIETTI (pouvoir donné à Emmanuelle BARLERIN)

ABSENT : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal/compte rendu de la séance du 27 septembre 2024.

1. PISCINE

• **BILAN SAISON PISCINE 2024**

Madame le maire présente le bilan financier de la saison 2024 de la piscine municipale. Elle explique que le coût de fonctionnement de l'équipement est plus ou moins stable. Les dépenses les plus importantes sont liées aux frais de personnel, à la consommation d'eau et d'électricité et au traitement des bassins. Ce coût important de fonctionnement est en partie compensé par les recettes de la saison : 12 000 entrées en 2024 ce qui représente une bonne fréquentation.

Elle explique que les frais de fonctionnement devraient diminuer après les travaux de réhabilitation, notamment concernant les dépenses liées à l'énergie, à la consommation d'eau et de produits de traitement, puisqu'il est prévu de remplacer les installations de filtration, la pompe à chaleur et de refaire l'étanchéité du bassin.

• **TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

- Délibération n° 2024-77 lancement consultation

Madame le maire fait un point sur le projet de réhabilitation de la piscine municipale. Elle explique qu'après plusieurs échanges avec Monsieur Christophe DOIGNIES (cabinet Gruet Ingénierie) concernant le diagnostic réalisé à la suite de l'exploration faite par l'équipe technique sur l'équipement, deux solutions ont été proposées :

- Respecter le budget initial du projet sans avoir de garanties sur les travaux réalisés, notamment concernant l'étanchéité du bassin et des goulottes,
- Adapter le budget du projet en ayant un programme de travaux qui permettrait d'avoir des garanties sur les travaux réalisés : réfection totale de l'étanchéité du bassin et remplacement des goulottes, reprise des réseaux de filtration, remplacement de la pompe à chaleur et de certains éléments de traitement de l'eau, remplacement du tobogan.

Le montant estimatif des travaux de cette deuxième solution est de 844 020.00€ HT.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la deuxième solution proposée par Monsieur DOIGNIES, pour un montant estimatif des travaux de 844 020,00€HT
- **AUTORISE** le maire à lancer la consultation des entreprises pour la réhabilitation de la piscine municipale, sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises réalisé par Gruet Ingénierie.

- Délibération n° 2024-78 DETR

Madame le maire rappelle à l'assemblée municipale le projet de réhabilitation de la piscine municipale ; équipement sur lequel il est nécessaire d'intervenir en raison de la vétusté des installations techniques, des fuites détectées sur l'îlot et les goulottes, engendrant régulièrement des pannes, et en raison de non-conformité.

Cette réhabilitation permettra notamment une économie d'eau, de produits de traitement et d'énergie compte tenu du remplacement des installations de filtration, du remplacement de la pompe à chaleur et de la réfection totale de l'étanchéité du bassin et des goulottes.

Le budget estimatif de cette opération est chiffré à 1 015 794,76€ HT honoraires compris (bureaux de contrôle, maîtrise d'œuvre, etc.).

Madame le maire explique qu'il convient de solliciter tous les partenaires financiers potentiels dont l'Etat au travers de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), elle propose de présenter un dossier de subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en 2025.

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** madame le maire à solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réhabilitation de la piscine municipale estimée à 1 015 794,76€ HT toutes dépenses confondues.

- Délibération n° 2024-81 choix CSPS / CT

Madame le maire explique que dans le cadre de la réhabilitation de la piscine municipale il est nécessaire de retenir un coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS) et un coordinateur technique (CT).

Quatre entreprises ont été consultées : Apave, Veritas, Socotec et LEI.

Après présentation des différents devis, il s'avère que l'offre de Socotec paraît la plus intéressante, le conseil décide donc de retenir cette offre.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer le devis de l'entreprise SOCOTEC pour les missions de coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS) et de coordinateur technique (CT) pour un montant de 6 350 € HT.

2. RAPPORT PRIX ET QUALITE SERVICE EAU POTABLE

Délibération n° 2024-79

Madame le Maire et Michel COMPAGNAT présentent à l'assemblée municipale une synthèse du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par le Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde.

Ils évoquent notamment que le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité : 100 % des analyses bactériologiques et 100 % dans analyses physico-chimiques sont conformes aux normes de potabilité en vigueur.

La recette issue de la vente d'eau aux usagers s'élève à 1 981 123 € en 2023 (1 988 470€ en 2022).

Le nombre d'abonnés desservis s'élève à 6 789 en 2023 (6 729 en 2022), soit 11 210 habitants (11 165 en 2022).

Le prix du service est de 2.89 € TTC/m3 en 2023 et est fixé à 2.96 € TTC/m3 à partir du 1er janvier 2024 soit une progression de 2.4%.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** à l'unanimité le rapport ci-dessus mentionné.

3. COURSE PARIS-NICE

Délibération n° 2024-80

Madame le maire informe l'assemblée que l'organisateur du Paris-Nice l'a contacté afin de savoir si la commune souhaitait être village départ d'une étape du Paris-Nice 2025.

Elle explique que recevoir un tel évènement représenterait une réelle opportunité pour la commune ainsi que pour tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Le montant demandé par l'organisateur ASO (Amaury Sport Organisation) est de 24 000€ HT soit 28 800€ TTC. Des demandes de soutien sont en cours auprès du département, de la région et de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé afin de réduire le coût pour la commune.

Le montant de la participation financière de la commune dépendra du montant des différents soutiens obtenus, et sera inscrit au budget 2025.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition faite par ASO afin que la commune soit village départ d'une étape du Paris-Nice 2025
- **AUTORISE** madame le maire à inscrire au budget 2025 une participation financière pour l'organisation d'un départ du Paris-Nice 2025, dont le montant sera défini ultérieurement.

4. URBANISME

COMPTE RENDU RÉUNION AVEC L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Emmanuelle BARLERIN informe que Monsieur PERRIN Architecte des bâtiments de France a été reçu en mairie le 9 octobre pour traiter plusieurs sujets d'urbanisme :

- Le projet ombrière sur parking de la salle ERA/sport ne soulève pas de remarques particulières de la part de Monsieur PERRIN
- Projet de remplacement des fenêtres de la mairie : lors de la réunion Monsieur PERRIN a émis des recommandations quant aux nouvelles fenêtres qui seraient éventuellement à installer si la municipalité venait à engager des changements de menuiseries dans un souci de rénovation énergétique.

Madame le maire en profite pour faire un rappel général concernant l'urbanisme, elle explique qu'il s'agit d'un sujet quasi quotidien, nécessitant bien souvent des interventions auprès des pétitionnaires.

Elle demande à l'ensemble des élus questionnés à ce sujet d'encourager les administrés à prendre attache du secrétariat de mairie qui les renseignera sur les dossiers à déposer de façon règlementaire pour éviter toute situation pouvant conduire au contentieux.

5. SALLE ERA

• REMPLACEMENT MATERIEL CUISINE

Emmanuelle BARLERIN rappelle le sujet du remplacement du lave-vaisselle de la salle ERA évoqué lors du dernier conseil municipal. Un premier devis avait été demandé à l'entreprise NEW BABE, le conseil ayant décidé de demander d'autres devis, un second a été fait auprès de Maison PATAY.

Après la présentation des deux devis, le conseil décide de retenir le moins cher, celui de l'entreprise NEW BABE.

Concernant l'installation d'une hotte dans la cuisine, le projet n'est pas réalisable à ce jour puisqu'il n'existe pas de sortie extérieure pour le conduit d'évacuation ; il pourra être reconduit ultérieurement.

Par ailleurs, la maintenance des équipements de la salle ERA a été commandée.

• TRAVAUX SALLE DE SPORT

Dominique SCIANDRONE signale que le rebord extérieur des fenêtres de la salle de sport se dégrade. Madame le maire propose de faire le point pour envisager l'entretien nécessaire au cours de l'année 2025.

6. ASSAINISSEMENT

• TRANSFERT COMPETENCE A L'EPCI

Monsieur le premier ministre a stoppé le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026 de la compétence assainissement des communes en zone de montagne vers les EPCI. L'étude engagée par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et la Communauté de Communes du Val d'Aix et de l'Isable sera tout de même menée à son terme, afin de bénéficier des éléments attendus qui pourraient alimenter la réflexion à l'avenir.

• DIAGNOSTIC DU RESEAU

La réunion de lancement des travaux a eu lieu avec l'entreprise retenue lors d'un précédent conseil, C2EA en présence de Monsieur FOUGERE, technicien MAGE, et Monsieur LEGER, service eau et environnement de la DDT.

Les travaux seront réalisés en 3 phases (réactualisation de la dernière étude, mesures sur 5 semaines jour/nuit, passage camera sur 4 kms de réseau avec test de branchement).

Le diagnostic permettra d'envisager les travaux nécessaires à mettre en œuvre.

7. PROJET DETR 2025-2026

Madame le maire explique à l'assemblée que dans le cadre du prochain comité de pilotage du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) la Communauté de Commune du Pays d'Urfé demande aux communes de recenser les projets qui ont fait ou feront l'objet d'un dépôt de dossier au titre de la DETR ou du DSIL pour 2025 afin de faire remonter les informations de manière globale en préfecture.

Le conseil municipal décide de retenir deux projets au titre de la DETR 2025 et 2026 :

- Réhabilitation de la piscine
- Changement de l'ensemble des menuiseries de la mairie

8. CONTRAT CEC

Madame le maire informe l'assemblée que le contrat d'Aurélien BESSON (contrat PEC) prend fin le 15 novembre 2024, un pot de départ sera organisé.

Une seule candidature est parvenue en mairie pour le remplacer, un entretien était prévu mais le candidat ne s'est pas présenté au rendez-vous. Le projet de recrutement en contrat PEC est donc abandonné pour le moment.

9. DEMANDE DE SUBVENTION

Pas de demande de subvention parvenue en mairie.

10. QUESTIONS DIVERSES

CHANGEMENT FENETRES ECOLE : Présentation des devis des quatre entreprises locales qui ont été sollicitées. L'entreprise GOUTORBE de la TUILIERE est retenue.

ELAGAGE DES ARBRES : Deux devis ont été sollicités ; les travaux sont finalement confiés à l'entreprise Arbre de Vie (André SAHUC).

DONATION SALLE RUE DE THIERS : L'acte de donation a été signé. La commune est officiellement propriétaire de la salle des fêtes rue de Thiers en lieu et place de l'Association Paroissiale.

POLLUTION TALUS A PROXIMITE D'HAROC : Un agent de la DREAL et M. FOUGERE (MAGE) sont venus évaluer la situation suite au constat, il y a quelques mois, d'un écoulement dans le talus de la société HAROC. Des prélèvements de ces rejets sont rassurants et montrent des traces de PCB très nettement inférieures aux seuils tolérés. Les mesures de traitement actuelles semblent suffisantes. La situation semble maîtrisée, la commune est en attente de recommandations de la part de la DREAL.

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR) : Emmanuelle BARLERIN présente la communication faite par l'ADMR. Elle précise que cette association est toujours en recherche de bénévoles et de salariés.

STATIONS VERTES : Antoine CHAMOURET donne le compte rendu du congrès des 9 et 10 octobre 2024. Il informe le conseil municipal que les statuts et la charte « Station Verte » vont être modifiés. Il y aura notamment 11 engagements obligatoires relatifs en grande majorité à l'écologie. Pour conserver le label « Station Verte » un référentiel devra être tenu à jour.

Madame le maire fait part des diverses invitations reçues en mairie :

- Assemblée générale de l'association notre dame du château : 2 novembre à 10 h
- Cérémonie 11 novembre : 10 h 45
- Comité olympique : sentier de la flamme : 12 novembre 17 h 00 à St Etienne
- Assemblée générale association musicadanse : 20 novembre à 20 h
- Trucs et astuces (Ccpu – gestion des déchets) 23 novembre – journée
- Forum pour création d'entreprises agricoles : 26 novembre à Feurs

ORDURES MENAGERES : Urielle GONARD explique que les bâtiments communaux qui sont exonérés de taxe foncière vont être assujettis à une redevance spéciale créée par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Afin d'appliquer cette redevance, nous devons recenser tous les bâtiments communaux et évaluer leur production de déchets.

Des équipements adaptés (bacs de tri) seront mis à disposition des usagers de la salle ERA et de la salle des fêtes rue de Thiers et une communication sera faite par affichage.

Urielle GONARD indique aussi qu'à terme l'accès à la déchetterie devrait se faire avec un code d'accès type « QR CODE »

Urielle GONARD fait part d'un incident (déjà connu en mairie) survenu au stade du Verdillé : les charnières de l'avancée de la buvette latérale ont cédé et le volet s'est décroché. Cet incident n'a fait aucun blessé, les câbles de sécurité ayant retenu l'auvent.

Toutefois, une solution doit être trouvée pour sécuriser l'équipement, en attendant ce côté de la buvette est condamné.

La séance est levée à 22 H 50

Clément MOISSONNIER
Secrétaire de séance

Emmanuelle BARLERIN
Maire de St Just en Chevalet